

AFFAIRE N°37/1 - Acquisition d'un terrain de 8 840 m<sup>2</sup> situé à la Montagne appartenant aux Consorts JEAN-JEAN.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite de la publication dans la presse d'une vente sur surenchère concernant un terrain de 8 840 m<sup>2</sup> situé à la Montagne, j'ai fait porter la Ville de Saint-Denis adjudicataire, compte-tenu de l'intérêt que présentant cette opération.

Cette affaire ayant été jugée en audience publique le 8 mars 1977, la Ville de Saint-Denis a été déclarée attributaire de ce terrain pour la somme de 46 486,49 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'entériner la décision que j'ai prise d'acquérir ce terrain par voie d'adjudication

- de m'autoriser à verser la somme de 46 486,49 F représentant le coût du terrain ainsi que les honoraires de Me RIVIERE, avocat, qui a représenté la Ville de Saint-Denis dans cette affaire.

La dépense est prévue au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Jack AFPEJEE - Où se trouve ce terrain ?

LE MAIRE - Il se situe près de l'école de Ruisseau Banc.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Un  
Pour le Préfet par délégation  
Le Directeur des Finances  
et des Collectivités Locales  
Signé: Paul PASTOR  
Pour copie conforme  
Saint-Denis, le 1er juin 1977  
Le Chef de Bureau délégué  
J. LACOSTE